## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERS

## Séance du 30 Novembre 2018

Date de convocation : 21.11.18 Nombre de membres en exercice : 9 Nombre de membres présents : 8 Nombre de procuration : 0 Votes pour :8 Votes contre : 0

Abstentions: 0

2018/021

## <u>OBJET</u> : Attribution marché 2018-01- Marché de travaux pour l'agrandissement du cimetière à Tréziers

L'an deux mille dix-huit le trente novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents: GAUVRIT JC - FAURE R - CHIVA N - CHIVA F - MORLEY R - RAMOS C -

RICHOU D – SANDRES M – Absent excusé: LOUVET M –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour l'extension du cimetière a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 24 septembre 2018 pour une remise des offres fixée le 26 octobre 2018 à 16H00. La consultation comprenait 2 lots : LOT 1 : Gros œuvre-Enduit et LOT 2 : Aménagement funéraire.

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 31 octobre 2018 à 18H00, en présence de Monsieur ESTREM Jean-Marc, Percepteur de Quillan.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du LOT	Prestataire retenu
LOT 1	ENTREPRISE COLAS
Gros œuvre – Enduit	
LOT 2 Aménagement funéraire	ENTREPRISE GRANIMONT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous Préfecture le 06.12.18 Et notification du 06.12.18

> REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX LE

> > 0 6 DEC. 2018